

La balade du Prince Noir

REGLEMENT

LIEU DATE ET ORGANISATION

La balade du Prince noir est un raid organisé par l'Amicale Sports Loisir Randonneurs. Cette première édition aura lieu le samedi 20 juin 2020 dans l'Entre 2 Mers.

Remise des dossards de 08h30 à 10h à la salle des fêtes de Camarsac.
Briefing avec présence obligatoire des capitaines à 10h00
Départ de la course à 10h30

La balade du Prince Noir est un raid qui s'effectue en équipe de deux.
Le parcours fait au total 20 km.
L'équipe doit franchir ensemble la ligne d'arrivée de la dernière spéciale qui se situera à Camarsac au niveau de la salle des Fêtes où un ravitaillement sera proposé.

PARTICIPATION

La balade du Prince Noir est ouverte à toute personne majeure et mineure (née en 2009 et avant) et médicalement apte à la pratique du raid en compétition.

Les enfants nés entre 2009 et 2007 doivent forcément être accompagnés par un adulte sur le raid. Les enfants nés en 2006 et avant peuvent faire le raid sans la présence d'un adulte.

A partir du 1^{er} Janvier 2019 : Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence triathlon Compétition**, (Attention : les autres licences délivrées par la FFTRI (Loisirs, Dirigeant ne sont pas acceptées)
- ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique des sports en compétition, datant de moins d'un an à la date du raid**, ou de sa copie.
- ou d'un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du VTT, de la CO, du trail en compétition, datant de moins d'un an à la date du raid**, ou de sa copie.
- **ATTENTION : si vous n'avez pas de licence Triathlon compétition seuls ces 2 types de certificat seront acceptés : soit sports en compétition, soit toutes les activités du raid en compétition avec le listing détaillé des épreuves dans le certificat.**

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du raid en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'ITU-FFTRI. Ce certificat médical doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Le prix de l'engagement est de **30 euros** par équipe.

Attention: le prix de l'engagement augmente à partir du lundi 11 mai 2020, il est fixé à **40 euros**. Fin des inscriptions le 13 juin 2020. Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve.

Une caution de 50 euros sera demandée au retrait des dossards pour le doigt électronique.

Les inscriptions s'effectuent en ligne sur le site **princesnoirs.fr**

Nous attirons votre attention sur le fait que toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception (dans les délais) du dossier complet c'est à dire inscription en ligne, paiement en ligne et certificat médical ou licence validé.

Une liste des équipes inscrites sera régulièrement mise à jour sur le site des princes noirs.

En cas de désistement d'un concurrent (forfait déclaré avant le 1 juin 2020) ses droits d'engagement pourront lui être remboursés sur demande et sur justification d'un certificat médical. Les frais du site internet engage-sports.com ne sont pas remboursés en cas d'annulation (même avant le 1^{er} juin)

SAVOIR NAGER ET RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Les raideurs certifient savoir nager en acceptant ce règlement. Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route (à pied ou en VTT). Ils ne sont pas prioritaires.

DEROULE DES EPREUVES

Raid de 20 km: Trail / CO vue satellite / VTT / CO / Paddle.

Voir le synoptique en fin de règlement.

Un road book avec temps estimé de chaque section et temps des pénalités pour les balises manquantes ainsi que les balises bonus sera envoyé quelques jours avant l'épreuve

MATERIEL OBLIGATOIRE PAR RAIDEUR

Les raideurs doivent obligatoirement avoir tout au long du raid le matériel de sécurité suivant :

- du **ravitaillement** en liquide et solide : la Balade du Prince Noir est une course en autosuffisance. (un ravitaillement solide et liquide sera mis en place dans la journée mais ne pourra en aucun cas remplacer le ravitaillement personnel)

- une **couverture de survie**.

- un **sac avec système d'hydratation**

- un **casque de VTT, norme CE EN1078**, Il doit être porté, jugulaire attachée et ajustée sur l'ensemble des parties vélo et canoë.

- un **dossard fourni par l'organisation**

- un **sifflet**

- une **boussole**

- un **VTT. Les VTT à assistance électrique sont interdits**

- une **éco-cup**

MATERIEL OBLIGATOIRE PAR EQUIPE

- un **téléphone étanche** ou **dans une pochette étanche** par équipe avec le numéro PC course indiqué sur les cartes du raid
- une **trousse de premier secours** (comportant compresses stériles, liquide physiologique + tout ce qui vous semble nécessaire)
- un **kit de réparation VTT**

Des contrôles seront réalisés en cours de raid

MATERIEL FOURNI PAR L ORGANISATION

- **un paddle + une pagaie**
- **deux gilets de sauvetage norme CE**
- **un doigt électronique par équipe**
- **une plaque VTT**

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'équipe.

Lors de l'utilisation d'un système de traction : celui-ci doit être largable à tout moment et ne pas être utilisé en descente. Pendant la compétition les raideurs doivent respecter le code de la route quelque soit leur mode de locomotion (VTT, course à pied)

SECURITE / ASSURANCES

Le raideur est le premier maillon de la sécurité. Il doit donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd. Il doit rester avec son partenaire en cas de blessure de ce dernier. Il doit signaler à l'organisateur son éventuel abandon.

Des signaleurs peuvent être présents sur quelques traversées de routes. Ils sont un maillon essentiel du bon déroulement et de la convivialité de cette course. Les concurrents doivent ainsi respecter leurs consignes.

Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter dans la nature et à respecter les propriétés privées qui seront refermées et interdites après l'épreuve.

Une couverture secours sera présente sur site pendant le déroulement du raid. Se référer au protocole de secours annoncé lors du briefing en cas d'accident.

L'organisation a souscrit une police d'assurance couvrant la manifestation auprès d'AREAS Assurances. L'organisation informe les participants qu'il est de leur intérêt de posséder à titre personnel un contrat d'assurance en cas de dommages corporels.

DOSSARD

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation. La plaque VTT doit être présente et visible sur chaque VTT

ASSISTANCE : MECANIQUE HUMAINE ET RAVITAILLEMENT

Il n'y a pas d'assistance sur le raid. Les équipes peuvent s'entraider pendant l'épreuve en cas de défaillance matériel ou physique.

LIMITES HORAIRES

Le temps maximum alloué pour le raid sera déterminé dans le road book raideur. Le temps estimé des vainqueurs est environ 1h30 - 2h. Des barrages horaires seront mis en place tout au long du raid pour permettre à chaque équipe de franchir la ligne d'arrivée. La barrière horaire de fin de raid est 13h30 pour tous les raideurs soit 3h après le départ.

ABANDONS

Tout abandon devra être signalé et les dossards de l'équipe remis à l'organisation.

Si un des coureurs de l'équipe se blesse ou abandonne, nous exigeons de son partenaire de rester avec lui et de ne pas continuer le raid seul pour des raisons de sécurité et de solidarité.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

CLASSEMENTS / RECOMPENSES

Le classement de l'épreuve sera publié à l'issue de la manifestation.

Seront récompensées: les trois premières équipes hommes, les trois premières équipes femmes et les trois premières équipes mixtes, la meilleure équipe jeune et la meilleure équipe adulte/enfant.

Le classement est au temps après déduction des bonus temps et addition des pénalités temps en fonction des balises manquantes :

Toute équipe qui ne passe pas un barrage horaire est forcément classée derrière celles qui ont passé le barrage horaire (ex : A est shunté à la 2ème section et son temps final est de 2h42 . B est shunté à la 4ème section et son temps est de 2h59. B est classé devant A car il a été shunté plus tard que A)

PENALITES / BONUS / MALUS

- Non respect d'une consigne de sécurité de l'organisation : disqualification de l'équipe
- Non respect du code de la route : disqualification de l'équipe
- Des bonus en temps sur les balises options seront indiqués dans le road book raideur ainsi que les malus en temps pour les balises manquantes
- Utilisation GPS et autre système de localisation : disqualification de l'équipe (montre GPS tolérée)
- Oubli du doigt sur une section : 15' de pénalité + les balises de la section si l'équipe n'apporte pas la preuve de son passage aux balises (photo de la balise avec le téléphone)
- Les valeurs des balises VTT, CO et trail seront précisées dans le road-book envoyé aux raideurs quelques jours avant l'épreuve
- Matériel obligatoire manquant lors d'un contrôle : 15' de pénalité par matériel manquant.

Toute réclamation est à fournir par écrit au jury de course 15 min maximum après le passage de la ligne d'arrivée.

Le jury est habilité à mettre des pénalités qui ne seraient pas décrites dans le road book ou le règlement en fonction des faits de course (ex : abandon d'un coéquipier, assistance sauvage, utilisation d'outil numérique interdit etc...)

JURY DE COURSE

Seul le jury est habilité à statuer sur les pénalités à mettre en course selon le règlement du raid, les indications du road book et tous les faits qui n'auraient pas été prévus par le règlement. Sa composition sera annoncée au moment du briefing.

PUBLICATION DES RÉSULTATS

Loi Informatique et Libertés : L'engagement aux épreuves de « Nom de la manifestation » inclut de collecter des informations personnelles des participants. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés »,

Publication des résultats : les résultats de l'épreuve seront publiés sur le site internet des Princes Noirs (www.princesnoirs.fr). Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur.

Droit à l'image : L'organisateur pourra utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support, sur un territoire donné et pour une durée 5 ans.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

RAVITAILLEMENT / DOUCHE

Un petit ravitaillement sera proposé après le raid. **Nous vous demandons dans un souci d'éco-participation d'amener vos éco-cup.** Des douches seront à disposition au stade de Foot de Camarsac (environ 400 m de la salle des fêtes)

MODIFICATION / ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement pourra être modifié par l'équipe d'organisation jusqu'au samedi 20 juin 2020.
Les coureurs acceptent sans réserve le présent règlement.

RENSEIGNEMENTS

Contacteur Julien au 06.60.18.76.88

